

Offre verte et française d'électricité⁽¹⁾ d'une durée de 12 mois.

Puissance souscrite	Option tarifaire Base				Option tarifaire Heures Pleines (HP) / Heures Creuses (HC)					
	Abonnement €/an		Consommation €/kWh		Abonnement €/an		Consommation HP €/kWh		Consommation HC €/kWh	
	HT	TTC ⁽²⁾	HT	TTC ⁽²⁾	HT	TTC ⁽²⁾	HT	TTC ⁽²⁾	HT	TTC ⁽²⁾
3 kVA	119,88	140,91	0,1585	0,2154						
6 kVA	147,72	176,53	0,1585	0,2154	152,40	181,47	0,17136	0,23083	0,12709	0,17771
9 kVA	178,08	214,80	0,1585	0,2154	185,40	225,78	0,17136	0,23083	0,12709	0,17771
12 kVA	209,16	253,84	0,1585	0,2154	217,44	266,91	0,17136	0,23083	0,12709	0,17771
15 kVA	237,72	290,22	0,1585	0,2154	247,68	306,14	0,17136	0,23083	0,12709	0,17771
18 kVA	266,04	326,34	0,1585	0,2154	277,56	344,99	0,17136	0,23083	0,12709	0,17771
24 kVA	330,12	406,44	0,1585	0,2154	341,04	426,62	0,17136	0,23083	0,12709	0,17771
30 kVA	382,92	474,64	0,1585	0,2154	397,56	500,91	0,17136	0,23083	0,12709	0,17771
36 kVA	447,36	563,11	0,1585	0,2154	454,68	562,84	0,17136	0,23083	0,12709	0,17771

Détails du prix

L'offre est à prix fixe tout compris (hors évolution de la fiscalité applicable), pour avoir plus d'information consulter le site de la CRE :

https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Actualites/Lignes_directrices_de_la_CRE.pdf.

L'abonnement HT est fixe pendant toute la durée de l'offre. Le prix du kWh HT est fixe sur toute la durée de l'offre.

Quelques éléments pour mieux comprendre votre grille tarifaire de référence :

- puissance souscrite (kVA) : il s'agit de la puissance maximale d'électricité utilisable simultanément dans votre logement (ex : 6 kVA = 6 000 W maximum) ;
- abonnement par an en euros : son montant varie en fonction de votre puissance souscrite ;
- prix par kilowatt-heure en euros : c'est le prix unitaire de l'énergie que vous consommez ;
- les prix indiqués ci-dessus sont les prix de référence de votre offre d'énergie à la date indiquée ci-dessus. En raison d'évolutions de la fiscalité applicable, les prix peuvent subir des variations sensibles à la hausse ou à la baisse pendant la durée de votre offre. Nous vous recommandons de consulter régulièrement votre prix en vigueur en appelant votre service client.

(1) Voir la fiche descriptive pour consulter le détail de l'offre.

(2) Le prix TTC de l'électricité : l'abonnement inclut la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), l'ensemble étant soumis à la TVA au taux de 5,5 %. Le prix du kWh inclut l'accise sur l'électricité, anciennement appelée Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) ou Contribution au Service Public d'Électricité (CSPE), l'ensemble étant soumis à la TVA au taux de 20 %.

ID Offre : PLENIFIX_ELEC_FIX_12M_G_ELEC_202410_0D25_RP16_A_202510

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre de Plenitude. Souscrire un contrat de fourniture d'électricité à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au Tarif Réglementé⁽¹⁾. Lorsque vous emménagez dans un logement, vous avez le choix entre souscrire une offre au tarif réglementé ou une offre à prix de marché.

Rubriques	Précisions et référence aux articles des conditions générales de vente (CGV)
1. Caractéristiques de l'offre et options incluses	<ul style="list-style-type: none"> • Offre réservée aux clients particuliers, comme indiqué dans les CGV à l'article 1. <ul style="list-style-type: none"> - Offre verte d'électricité et française⁽²⁾ - D'une durée de 12 mois - Choisie selon l'option tarifaire suivante : Base ou Heures pleines / Heures creuses • Espace Client sécurisé sur eniplenitude.fr : le client peut consulter son contrat, ses paiements, sa consommation et ses factures, modifier certaines données personnelles ou relatives à la fourniture, payer en ligne et accéder aux informations concernant Plenitude et ses offres. • Service Client personnalisé : une équipe d'experts énergie 100 % disponible pour accompagner les clients Plenitude sur tous leurs besoins, est joignable par téléphone et email (cf rubrique 8). Spécialistes de l'énergie, chaque expert prend en charge une demande pour la traiter de A à Z et garantir un interlocuteur unique et un suivi personnalisé à chaque client.
2. Prix de l'offre Article 8.1 des CGV	<ul style="list-style-type: none"> • Le prix proposé est un prix de marché. • Le prix de l'électricité, celui des services optionnels ainsi que, le cas échéant, la durée d'engagement de Plenitude sur ce prix, figurent dans la grille tarifaire de référence jointe à l'offre. • Prix : L'offre est à prix fixe tout compris (hors évolution de la fiscalité applicable), pour avoir plus d'information consulter le site de la CRE : https://www.cre.fr/fileadmin/Documents/Actualites/Lignes_directrices_de_la_CRE.pdf. L'abonnement HT est fixe pendant toute la durée de l'offre. Le prix du kWh HT est fixe sur toute la durée de l'offre.
3. Durée du contrat Article 5 des CGV	<ul style="list-style-type: none"> • Le contrat de fourniture d'électricité du client est conclu pour une durée indéterminée. <ul style="list-style-type: none"> - Le début de la fourniture d'électricité est à la date d'activation ou de mise en service de la fourniture d'électricité par Plenitude dans le respect des délais prévus par le Catalogue des Prestations, et en tout état de cause, après l'expiration du délai d'exercice du droit de rétractation. • Durée de l'offre : 12 mois. <ul style="list-style-type: none"> - À la date d'échéance de l'offre, le client bénéficie d'une nouvelle offre dont les caractéristiques tarifaires et commerciales seront détaillées dans une grille tarifaire de référence et une fiche descriptive communiquées par courrier au moins un mois avant la date d'application envisagée.

<p>4. Facturation et modes de paiement Article 9 des CGV</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Périodicité de facturation : le client a le choix entre une facturation annuelle ou mensuelle. Il peut à tout moment changer de périodicité de facturation sur simple demande auprès du Service Client. • Facturation annuelle avec un échancier mensuel : le client reçoit un échancier avec douze mensualités calculées à partir de la consommation annuelle estimée. Pour bénéficier de la mensualisation de ses paiements, il doit avoir opté pour le prélèvement automatique. • Facturation mensuelle : la consommation du client est facturée mensuellement sur la base de sa consommation estimée ou réelle dans les conditions prévues à l'article 9.4 des CGV. • Modes de paiement : les factures peuvent être payées : <ul style="list-style-type: none"> - par prélèvement bancaire automatique ; - par un autre mode de paiement (carte bancaire dans l'espace client, chèque, virement bancaire sur le compte Plenitude ou espèce). • Retard de paiement : en cas de retard de paiement, Plenitude sera en droit de réclamer au client des intérêts de retard dont le taux est fixé à une fois et demie le taux d'intérêt légal, calculés par jour de retard à compter de la date de l'échéance de la créance jusqu'à la date de paiement effectif. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à huit euros toutes taxes comprises (8 € TTC). • Format de facture : le client a le choix entre une facture dématérialisée ou sur support papier qui doit être payée dans un délai de 15 jours à compter de sa date d'émission. Si le client souhaite modifier son choix en cours d'offre, il a la possibilité d'en faire la demande auprès du Service Client Plenitude par tout moyen, à tout moment et sans frais.
<p>5. Conditions de révision des prix Article 17 des CGV</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conformément à l'article L 224-10 du Code de la consommation, en cas de modification du prix à l'initiative de Plenitude, le client en sera informé au moins un mois avant la date d'application envisagée dans les conditions prévues à l'article 17.1 des CGV.
<p>6. Conditions de résiliation à l'initiative du client Article 18.1 des CGV</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résiliation possible à l'initiative du client à tout moment sans frais par lettre simple ou directement sur le site internet Plenitude et/ou sur son espace client. • En cas de changement de fournisseur, la résiliation de la présente offre intervient de plein droit à la date de prise à effet de la nouvelle offre de fourniture souscrite auprès du nouveau fournisseur. • Pas de frais de résiliation en cas de résiliation anticipée. • La résiliation prend effet à la date souhaitée par le client ou au plus tard 30 jours après la date de la demande de résiliation auprès de Plenitude.
<p>7. Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur Article 18.2 des CGV</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résiliation possible à l'initiative de Plenitude, en cas de non-paiement d'une facture par le client dans les conditions fixées à l'article 9 des CGV, qui sera effective au plus tard 30 jours à compter de l'envoi par lettre recommandée avec avis de réception, d'une mise en demeure infructueuse adressée par Plenitude au client. • Résiliation possible à l'initiative de Plenitude, en cas de manquement du client à l'une des obligations du contrat, qui sera effective au plus tard 2 mois après l'envoi par lettre recommandée avec avis de réception d'une mise en demeure restée infructueuse.
<p>8. Service client et réclamations Article 19.4 des CGV</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour toute demande ou réclamation, le client peut contacter le Service Client Plenitude : <ul style="list-style-type: none"> - Par Email : contact@eniplenitude.fr - Par Téléphone : 09 78 46 17 17. Appel non surtaxé de 9h à 17h, du lundi au vendredi - Par Courrier : Plenitude Service Client, TSA 80330 - 35507 VITRE Cedex

(1) Tarifs réglementés de vente (TRV) fixés par les pouvoirs publics sur proposition de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie).

(2) Bénéficier d'une offre verte d'électricité et française signifie que Plenitude garantit qu'une quantité d'électricité produite à partir de sources renouvelables françaises (énergie solaire, hydraulique, éolienne, etc.) équivalente à votre consommation d'électricité a été injectée sur le réseau français. Ainsi, à chaque MWh d'électricité consommé par vous, une garantie d'origine est achetée par Plenitude certifiant qu'un MWh de production renouvelable française a été injecté sur le réseau. Origine de la totalité de l'électricité fournie par Plenitude et indicateurs d'impact environnemental de l'électricité disponibles sur eniplenitude.fr/conditions-generales-de-vente.

ID Offre : PLENIFIX_ELEC_FIX_12M_G_ELEC_202410_0D25_RP16_A_202510